

## **Forte chaleur : la phase d'alerte activée ce samedi 8 août 2020 à 18h30**

### **Contexte :**

La Belgique subit des températures très chaudes depuis quelques jours et l'IRM annonce encore des températures très élevées pour les 6 à 7 jours prochains. Des concentrations moyennes d'ozone supérieures à 180 µg/m<sup>3</sup> sont également attendues. Etant donné que la combinaison ozone et forte chaleur peut avoir des répercussions sur la santé, particulièrement pour les personnes fragilisées, et que nous vivons une période particulière, du fait de l'épidémie de Covid-19, les autorités ont activé la phase d'alerte du plan Forte chaleur et Pics d'ozone. Cela signifie que les mesures déjà prises par les différentes Régions du pays seront renforcées.

### **Décisions du RMG :**

Vu les valeurs exceptionnelles de concentrations moyennes d'ozone et de températures, le Risk Management Group, qui regroupe des experts issus des autorités fédérale et fédérées, a décidé d'activer la phase d'alerte du plan Vague de chaleur et Pics d'ozone. C'est la première fois que cette phase est activée. Depuis dimanche dernier, nous étions en phase d'avertissement.

Concrètement, les mesures prises restent d'application, mais des mesures complémentaires doivent être implémentées, avec une attention particulière pour les personnes âgées, les malades chroniques, les jeunes enfants, les personnes isolées socialement et les personnes qui doivent accomplir des efforts intenses en période de forte chaleur.

**Un accès à l'eau potable** doit être garanti, particulièrement dans les grandes villes. De ce fait, les fontaines d'eau potable qui avaient été fermées à cause du Covid-19 peuvent être rouvertes, mais les mesures d'hygiène de base doivent être respectées. Les autorités encouragent les bars et les restaurants à proposer des pichets d'eau potable à leurs clients. En cas de bouchons sur les réseaux routiers ou de problème dans les transports en commun, des distributions d'eau potable doivent être organisées.

Concernant les lieux qui engendrent des files d'attente à l'extérieur (magasins, transports publics, etc), des mesures doivent être prises pour éviter que les personnes attendent en plein soleil (comme **prévoir une zone d'ombre**).

Dans les **maisons de repos et de soins**, les personnes qui sont isolées à cause du Covid-19 doivent disposer des chambres les plus fraîches de l'établissement. Les visites aux résidents ne peuvent être effectuées à l'extérieur durant la phase d'alerte, mais des solutions alternatives peuvent être organisées (ex : cafeteria de l'établissement).

Les établissements de soins (maisons de repos, hôpitaux...) devront prévoir du personnel en suffisance pour veiller à ce que les résidents s'hydratent suffisamment.

Le plan Forte chaleur et pics d'ozone recommande de garder les portes et fenêtres fermées, ce qui entre en contradiction avec les recommandations pour lutter contre le Covid-19. Il est donc ici recommandé **d'ouvrir les portes et fenêtres** le soir et le matin, aux heures les moins chaudes de la

journée et lorsque les pièces sont vides. Les ventilateurs et l'air conditionné sont à éviter, mais leur utilisation sera évaluée au cas par cas. S'ils sont nécessaires, il faut alors respecter la distanciation sociale (remarque : le Conseil Supérieur de la Santé a émis un avis à ce sujet).

Les **campes de jeunesse** doivent à nouveau être informés sur l'importance de boire suffisamment d'eau. Leurs installations (campes sous tentes) doivent être placées à l'ombre autant que possible. Si nécessaire, les camps seront fournis en bidons d'eau potable.

Les **activités sportives** intenses (vélo, course à pieds) doivent être évitées ou effectuées durant les heures les moins chaudes.

Les **personnes sans abri** doivent avoir un accès aisé à des installations sanitaires, des centres d'accueil et des endroits frais, dans le respect des mesures d'hygiène et de distance sociale.

Si des problèmes importants impactent la vie des résidents d'une collectivité ou des habitants d'un endroit donné, les **plans d'urgence communaux** seront activés et les services d'urgence (protection civile, pompiers...) pourront être mobilisés.

Ces mesures seront implémentées par les autorités compétentes. Les mesures de base restent toujours les mêmes : buvez plus d'eau que d'habitude et sans attendre d'avoir soif, prévoyez des réserves d'eau suffisamment importantes lorsque vous êtes à l'extérieur restez le plus possible à l'intérieur, évitez de travailler pendant les périodes les plus chaudes, etc.

En cette période particulière d'épidémie de Covid-19, les autorités rappellent que le **port du masque reste obligatoire** dans les lieux publics fermés ou les lieux à forte concentration. Le masque ne peut pas être mouillé et doit donc être changé plus souvent.

Plus d'infos sur les mesures à suivre en cas de Forte chaleur :

- <http://sante.wallonie.be/?q=plan-wallon-forte-chaueur-pics-ozone>